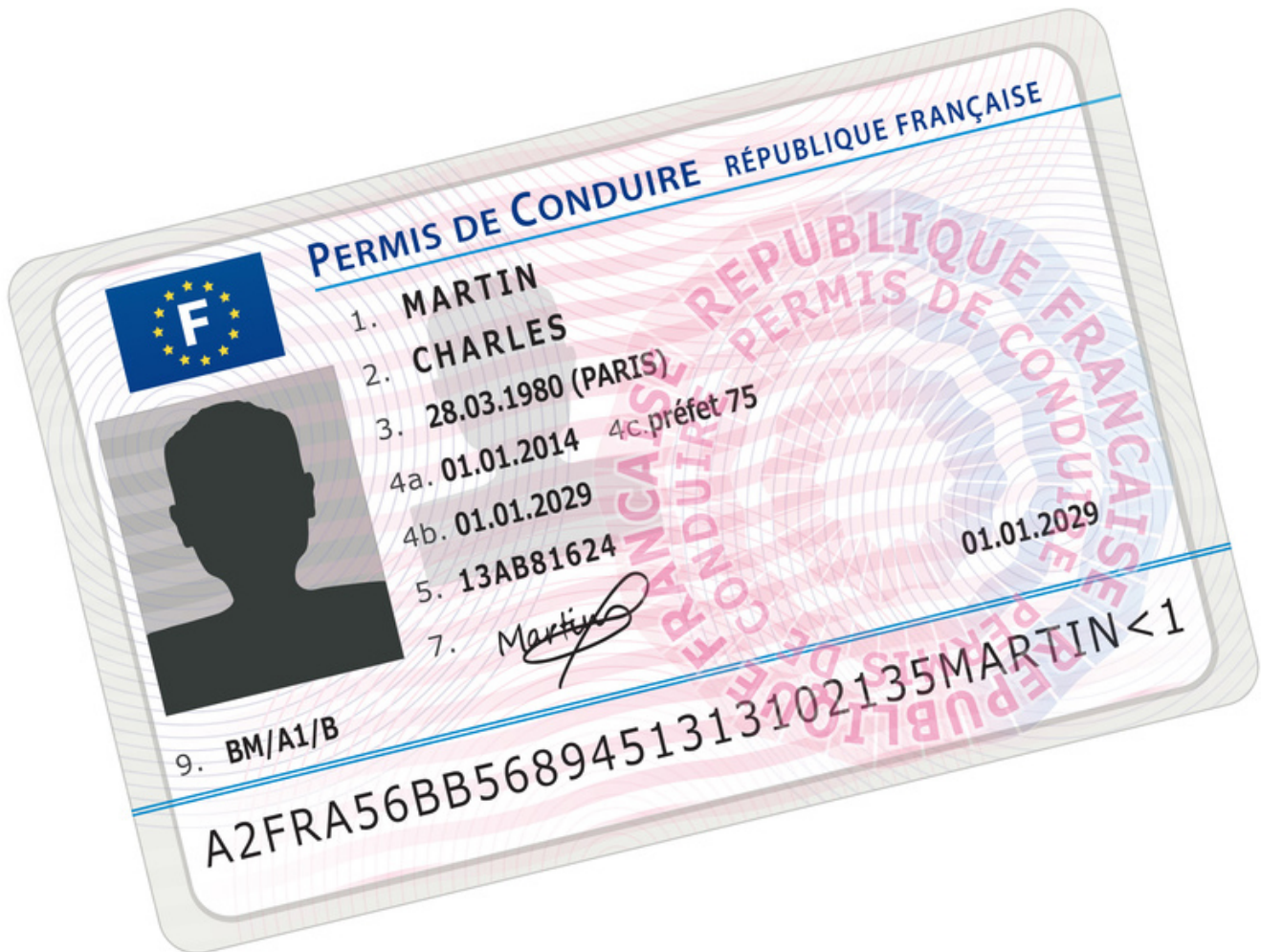


Demande d'échange de permis européen : nouvelle procédure dématérialisée



Demande d'échange de permis européen : nouvelle procédure dématérialisée

Les dossiers de demande d'échange de permis européen sont désormais à effectuer directement en ligne via le site de l'ANTS, les demandes ne doivent plus être adressées au CERT de Nantes.

Cette nouvelle télé-procédure est disponible uniquement pour l'échange d'un permis obtenu dans un pays de l'Union européenne ou de l'EEE.

Pour en savoir plus sur la demande d'échange de permis européen, vous pouvez consulter l'article « Échange d'un permis de conduire obtenu en Europe » du site service public ([ci](#))

Procédure

? Se rendre sur le site www.ants.gouv.fr

? Puis dans l'onglet « Demander un permis de conduire »

? Motif de la demande « Je demande un échange de mon permis de conduire européen »

Attention

Si le permis n'a pas été délivré dans l'un de ces pays, ou si vous souhaitez faire une demande d'enregistrement ou de rétablissement d'un permis étranger, la télé-procédure n'est pas disponible.

Vous devez réaliser une demande par courrier, à adresser au CERT de Nantes.